DEL2026-14

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260321-DEL2026_14-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

| Nombre de conseillers en exercice | Présents | Votants |
|---|---|---|
| 19 | 18 | 19 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars 2026 à 09h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

**Présents** : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, Mme DHEERE Christophe, Mme FORIN Laurence, M. LEDOYEN Jérome, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. LE LEUCH Eric, Mme LE GOFF Lydia, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORE Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

**Pouvoirs** : Mme BERTHO Florence (pouvoir à M. LE PADELLEC Maxime)
**Absents excusés** : -

Date de convocation : 16 mars 2026
Secrétaire de séance : M. GOUARIN Joël

## 14-2026 Lecture de la Charte de l'élu local

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation pour le Maire de lire la charte de l'élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints.

A cette même occasion, les élus se voient remettre la copie de cette charte et des dispositions prévues au chapitre III du Code général des collectivités territoriales (articles L 2123-1 à L 2123-35), lesquelles précisent les droits et les conditions d'exercice du mandat municipal.

Ce document se veut être un guide de bonnes pratiques.

L'objectif de la charte de l'élu est de rappeler le cadre éthique dans lequel doit évoluer l'exercice du mandat de l'élu municipal. Ce document n'est pas exclusif et se complète avec d'autres dispositions existantes comme le règlement intérieur qui précise certaines obligations de la charte de l'élu comme la transparence dans la prise de décision, le respect des droits d'expression de chacun ou encore l'obligation de rendre compte de son activité.

## APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** la charte de l'élu jointe à la présente délibération (Annexe n°1).

Le secrétaire de séance
M. GOUARIN Joël

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 20 mars 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON 56 (MORBIHAN)